



PRÉFET DE L'ISÈRE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Grenoble, le 18 janvier 2024

Neige : mesures de précaution sur les routes

Météo France a placé le département de l'Isère en vigilance orange neige et verglas. De la neige est attendue en basse altitude dans le nord Isère. Du verglas et du brouillard givrant sont possibles vendredi matin.

En raison des conditions météorologiques, la préfète de la région Auvergne-Rhône-Alpes, préfète de zone de défense et de sécurité Sud-Est, Fabienne Buccio, a décidé d'interdire de manière préventive la circulation des poids-lourds (PTAC > 7,5 T) sur les axes autoroutiers interdépartementaux. Sont concernés en Isère, à partir de 18h :

- A43 dans les deux sens (barrière de péage de Saint-Quentin-Fallavier ; jonction A43/ N201/ A41N)
- A48 dans les deux sens (nœud A48/ A43 Coiranne ; nœud A48/ A49 Voreppe)
- A49 dans le sens Valence-Grenoble (jonction A49/ N532 ; jonction A49/ A48)

Le préfet de l'Isère Louis Laugier réunit en centre opérationnel de défense (COD) l'ensemble des services de l'État, les gestionnaires des réseaux routiers et les directions interrégionales des routes afin de prendre toutes les mesures nécessaires.

Ainsi les routes départementales RD 1075 (entre Les Abrets-en-Dauphiné et Chirens) et RD 1085 (entre La Frette et Le Mottier) sont interdites dans les deux sens de circulation pour les poids-lourds dont le poids total autorisé en charge (PTAC) est supérieur à 7,5 tonnes. Sur le secteur autoroutier départemental, des zones de stockage des poids-lourds sont mises en place afin de réguler le trafic sur l'A43, l'A49, l'A48 et aux abords de Voreppe.

Le préfet recommande aux usagers de la route de faire preuve de la plus grande prudence et de veiller au respect des éventuelles restrictions de circulation et déviations. Les automobilistes sont invités à :

- faciliter le travail des engins de déneigement en les laissant passer, en modérant leur allure et en respectant les distances de sécurité ;
- redoubler de vigilance ;
- se tenir informés sur les conditions météorologiques avant de prendre la route

Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr

- www.itinisere.fr
- www.bison-fute.gouv.fr
- www.meteofrance.com

Il est par ailleurs rappelé que les équipements hivernaux sont obligatoires pour se rendre en zone de montagne.

Pour plus d'informations, consulter les bulletins Météo France et www.isere.gouv.fr.

**VIGILANCE
NEIGE
VERGLAS**



RESPECTEZ
les consignes des autorités

INFORMEZ-VOUS
auprès de Météo-France
et de votre préfecture



Limitez vos déplacements et privilégiez les transports en commun



Respectez les restrictions de circulation et les déviations mises en place



Évitez les chutes en dégageant la neige et en salant les trottoirs devant votre domicile



Contact presse

Bureau de la Communication Interministérielle

pref-communication@isere.gouv.fr

 @Prefet38  @prefet38  Prefet38  Préfecture de l'Isère

Préfecture de l'Isère - 12, place de Verdun 38000 Grenoble
Standard : 04 76 60 34 00 – www.isere.gouv.fr